

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Fêtes chrétiennes, 481. — La parole de Dieu, 482. — Coup d'œil sur le monde catholique, 482. — M. l'abbé Narcisse Lévesque, 485. — La dernière scène du monde, 486. — L'Autriche-Hongrie, 486. — À propos de la campagne dreyfusiste, 487. — Renseignements, 487. — Première communion, 487. — Le monopole de l'ignorance, 488. — Le salaire des instituteurs, 488. — Un avertissement opportun, 488. — C'est l'ordonnance, 488. — Le scrutin moderne, 488. — Le flair d'un gendarme, 489. — Bibliographie, 489. — Histoire du Cap-Santé, 489. — Memento hebdomadaire, 496.

Fêtes chrétiennes

La veille du dimanche de la Passion, les croix et les tableaux dans toute église doivent être couverts d'un voile violet. A la messe, pendant le temps de la Passion, on omet le psaume *Judica*, ainsi que le *Gloria* à l'Introït, au Lavabo et à l'Asperges. Il n'y a d'exception que pour les messes des fêtes.

La principale fête de la semaine de la Passion est celle de Notre-Dame des sept-Douleurs.

La vie de la Sainte Vierge ne fut qu'une suite de douleurs et de peines. Mais, pour ne parler que des déchirements que produisit dans son cœur ce glaive horrible que le vieillard Siméon fit luire à ses yeux, l'Église nous les montre au nombre de sept et les nomme les Sept-Douleurs de la Sainte Vierge.

Le premier coup se fit sentir à elle lors des adieux que lui fit Jésus-Christ à la veille de sa passion; le septième lorsqu'un soldat perça de sa lance le côté du divin Crucifié. A ce moment, il ne resta en son âme aucune place sans douleur.

Le nom de Notre-Dame des Sept Douleurs est un appui pour le faible, un refuge pour le pécheur, une sauvegarde pour les justes, un gage d'espérance pour tous ceux qui l'invoquent. Demandons-lui, en particulier, d'imprimer profondément dans nos cœurs les plaies du Crucifié.

La parole de Dieu

Les avantages que procure à l'âme la parole de Dieu sont incontestables. Mais à quoi servirait la lumière si nous fermions les yeux ? A quoi servirait la nourriture si nous refusions de la prendre ? On peut dire la même chose de la parole de Dieu. Quels que soient ses avantages, quelle que soit son efficacité, elle ne servira de rien, si nous refusons d'en profiter.

Quels sont donc les moyens d'en tirer bon parti ?

Le premier, c'est la prière. Au commencement de chaque instruction, il faut dire à Dieu : " Je crois, Seigneur, mais aidez-moi dans mon incrédulité. "

La deuxième, c'est de ne jamais, par sa faute, manquer l'occasion de l'entendre. La foi, dit S. Paul, naît de l'entendement.

Le troisième, c'est l'attention à la parole de Dieu. " Celui qui vous écoute, dit Jésus-Christ, m'écoute. " C'est Dieu lui-même qui nous parle par la bouche de son ministre. Respect, par conséquent, pour la parole divine.

Le quatrième, c'est le souvenir de ce qu'on a entendu, des bonnes impressions que la parole de Dieu a faites sur nos âmes. " Or Marie, dit S. Luc, conservait religieusement le souvenir de toutes ces choses, les repassant et s'en entretenant dans son cœur. "

Le cinquième, c'est de travailler à mettre en pratique ce que l'on entend dans la prédication.

Rappelons-nous que la parole de Dieu a changé le monde et renouvelé la face de la terre. Écoutons-la, mettons-la en pratique, et nous surmonterons toutes les difficultés qui s'opposent à notre salut.

Coup d'œil sur le monde catholique

FRANCE. — Mgr Colomb est mort presque subitement d'une congestion cérébrale. Né en 1843, Mgr Colomb était évêque

d'Évreux depuis le 22 septembre 1896. Sa lettre pastorale et mandement de Carême annonçant son voyage *ad limina* est parue quelques jours après sa mort.

— Le R. P. Lemius a donné au récent congrès catholique de Paris d'attachants détails sur la dévotion au Sacré-Cœur. Depuis 1876, on a compté 6.034 pèlerinages qui ont gravi la sainte montagne.

1.000 évêques et 60.000 prêtres y ont célébré la sainte messe, 100.000 catholiques font chaque année la sainte communion en l'église du Vœu national.

Depuis dix-sept ans, le Très Saint Sacrement n'a cessé d'y être exposé.

Un grand chrétien vient de mourir, qui n'a pas rougi de sa foi et l'a fait respecter, et aimer quelquefois, dans un milieu trop souvent sceptique. M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure, membre de l'Institut, vient de mourir.

Ce laïque, cet universitaire, entendait tous les jours la messe à Saint-Sulpice. Saint Thomas d'Aquin et Bourdaloue étaient ses auteurs familiers. Il ne se contentait pas d'instruire ses élèves et d'orner leur intelligence; leur âme aussi lui était chère et il y donnait des soins d'apôtre. Ses derniers ouvrages sur les sources de la paix intellectuelle et le *Prix de la vie* invitaient la jeunesse à faire un noble usage du temps que Dieu lui donne.

PÉROU — M. de la Romana, président du Conseil des ministres, avait reçu du chef de l'État, le président Piérola, l'invitation d'apposer sa signature au bas de la loi votée qui établit les mariages civils.

“ Cette loi est votée, dit-il, mais elle est en opposition avec un droit supérieur à celui des députés, elle est en opposition avec ma foi religieuse et celle de l'immense majorité du pays, je refuse formellement. ”

Cependant on insista : “ la loi est la loi ; il faut signer jusqu'à ce qu'on la revise, ce sont les députés qui en ont seuls la responsabilité. ”

Rien ne put le décider à commettre ce qu'il appelait un crime ; même la considération, que sa place serait occupée par un moins digne ne l'empêcha pas de donner sa démission. Il a regagné sa ville natale, la catholique Aréquipa, où il a été reçu triomphalement au milieu des applaudissements de tous.

ETATS-UNIS. — Les catholiques allemands des Etats-Unis ont, en novembre dernier, protesté dans les termes suivants contre les menées dont Mgr Schroeder est la victime :

Considérant qu'à la réunion générale de l'association des catholiques romains tenue cette année à Colombus dans l'Ohio, association qui se compose de quarante-neuf mille hommes allemands-américains, Mgr Schroeder a été reconnu et proclamé unanimement, sur la demande expresse de quatre évêques des Etats-Unis, comme le leader des catholiques allemands-américains ; Considérant que Mgr Schroeder a été en tout temps un défenseur infatigable des droits imprescriptibles du Saint-Siège, et qu'il a été toujours le premier à élever la voix pour défendre la vérité catholique contre :

1° Les attaques laïques dont les catholiques allemands-américains ont été l'objet ;

2° Contre la cession des écoles catholiques à l'Etat ; contre la participation regrettable de certains catholiques au parlement des religions de Chicago, contre l'admission dans les associations catholiques d'hommes affiliés notoirement à des sociétés secrètes ; contre les tendances d'un mauvais libéralisme et la fraternisation avec des hérétiques et des incrédules ;

Considérant que l'on a organisé depuis plusieurs années une persécution systématique contre lui, que l'on n'a pas craint d'employer les moyens les plus vils pour forcer le comité directeur de Washington à répudier la collaboration de Mgr Schroeder, cette lumière de la science catholique ;

Nous décidons d'adresser au nom de tous les membres catholiques de l'association de Saint-Georges réunis à Covington :

1° A Mgr Schroeder, le témoignage de notre attachement et de notre vénération profonde ;

2° Nous blâmons la tactique peu scrupuleuse de ses adversaires comme indigne du nom de catholique ; nous exprimons ouvertement notre répulsion pour cette furie de persécution inouïe et nous regardons le traitement qu'on lui fait subir comme une injure faite à tous les catholiques américains ;

3° Nous exprimons le vif et bien sincère désir que Mgr Schroeder demeure dans notre patrie pour y être l'ornement de notre sainte religion, le héraut de la science catholique et le défenseur du Saint-Siège contre les agissements d'un mauvais libéralisme et contre des tentatives schismatiques ;

4° Nous déposons ces résolutions avec une soumission filiale et comme témoignage de notre attachement inaltérable, au pied du trône de Notre Saint Père, le Pape Léon XIII ;

5° Nous adressons nos résolutions, à Mgr Schroeder avec l'assurance du respect, de l'attachement et de la haute estime de tous les catholiques allemands-américains, afin de reconnaître ainsi les mérites de sa vie et de sa conduite vraiment sacerdotales ;

6° Nous gardons par devers nous, jusqu'à la solution définitive de ces tristes incidents, l'argent que notre association avait recueilli pour fonder à l'Université de Washington une chaire de langue allemande. Ces résolutions seront publiées dans tous les journaux.

M. l'abbé Narcisse Lévesque

M. l'abbé Lévesque, curé de Matane, dont nous avons annoncé le décès, il y a quelques semaines, était né à S. Roch de Québec, le 2 février 1835.

Après avoir terminé son cours chez les Frères des Ecoles chrétiennes, il résolut d'entrer dans l'Institut, et partit pour la Louisiane, où l'envoyèrent ses supérieurs. Au bout de quelques années, il quittait la Congrégation des Frères pour faire un cours classique et se préparer à la prêtrise qu'il reçut des mains de l'évêque de Natchitoches.

Il n'exerça pas longtemps le ministère aux Etats-Unis. La guerre de sécession venait d'éclater, et comme le gouvernement des Confédérés voulait astreindre les jeunes prêtres au service militaire, il obtint la permission de revenir au Canada, et fut agrégé au diocèse de Québec par Mgr Baillargeon.

M. Lévesque fut d'abord vicaire à S. Jean-Baptiste de Québec et à S. Thomas de Montmagny, puis curé de Port-Daniel, où il a passé vingt ans, et en dernier lieu, curé de Matane.

M. Lévesque avait reçu en partage le don de l'éloquence à un assez haut degré, et sa prédication était très goûtée.

« Depuis quelque temps, dit le *Messenger de Ste-Anne*, sa vue s'affaiblissait d'une manière inquiétante et il fut obligé d'abandonner la lecture, qui faisait ses délices, mais il supportait cette épreuve comme un bon prêtre sans se plaindre. Malgré tout il continuait de dire son bréviaire et ce ne fut que sur un ordre

de Sa Grandeur qu'il en cessa la récitation. L'automne dernier, pour lui accorder un repos bien mérité, Mgr Blais lui donna un assistant. Cependant il confessait tous les jours et prêchait presque tous les dimanches."

Ses funérailles ont eu lieu, le 4 février dernier, au milieu d'une assistance nombreuse, et ses restes mortels reposent maintenant dans l'église de Matane.

La dernière scène du monde

On croit généralement que le règne de l'antéchrist sera suivi du second avènement de Jésus Christ, qui viendra alors juger les vivants et les morts. Il est possible qu'il en soit ainsi, mais ce n'est nullement une chose certaine.

Le sentiment de plusieurs interprètes de l'Apocalypse, est que le règne de l'antéchrist ne sera pas la préface du jugement dernier, mais le dernier effort de l'enfer pour s'opposer au règne universel et désormais pacifique de Jésus-Christ dans le monde qu'il a racheté.

Ce dernier sentiment semble être celui de de Maistre : " On parle beaucoup des premiers siècles du christianisme, dit-il, en vérité, je ne voudrais pas assurer qu'ils sont passés. "

Ce sentiment semble aussi plus fondé en raison. En effet, quand on considère le nombre des siècles qui ont préparé l'avènement de Notre-Seigneur, on est porté à se demander si " Celui qui fait toutes choses avec nombre, poids et mesure, " ne donnera point des siècles plus longs à l'application des fruits de la Rédemption qu'à sa préparation. Les premiers siècles de l'Eglise seraient alors les siècles de persécution dont la persécution de l'antéchrist serait le dernier terme.

L'Autriche-Hongrie

L'Autriche-Hongrie comprend deux Etats distincts : l'empire d'Autriche et le royaume de Hongrie, ayant leurs parlements séparés, mais un seul souverain.

Cet empire est peuplé par les races suivantes : Slaves (Tchèques en Bohême, Polonais, Ruthènes, Slovaques, Slovènes, Croates) — des Allemands — des Maggars ou Hongrois — des Rou-

mains ou Valaques — des Italiens et un million de Juifs.

La dissolution de l'empire d'Autriche-Hongrie est commencée en 1866. Avant longtemps la Hongrie proclamera son indépendance, et l'Autriche perdra encore quelques morceaux de territoire. La faiblesse de l'empereur François-Joseph—qui ressemble beaucoup à Louis XVI — favorise singulièrement cette désagrégation.

A propos de la campagne dreyfusiste

La fièvre diffamatoire qui sévit en France contre l'armée, depuis six semaines seulement, menace de la ruiner. Cependant, cette même fièvre sévit, à l'état chronique, contre le clergé et les religieux, qui ne s'en portent pas plus mal.

Une masse de Français qui trouvent tout naturel qu'on crie: "à bas la religion! à bas le clergé!" n'aiment pas autant la plaisanterie, et avec raison, lorsqu'on crie: "à bas l'armée!"

L'armée n'est pourtant pas plus indispensable que la religion, ni plus inviolable que le clergé.

Puisse la campagne dreyfusiste les rendre plus justes à l'avenir!

Renseignements

Il est dit dans la Ste Ecriture que Dieu plaça à l'entrée du jardin de délices les Chérubins avec un glaive flamboyant.

Quelle était la nature de ce glaive ?

Cette question n'a pas encore été résolue d'une manière pleinement satisfaisante. Sur les monuments assyriens la foudre est représentée entre les mains du dieu de l'atmosphère et les textes cunéiformes lui donnent précisément le nom de "glaive de feu."

Rien n'empêche donc de voir également la foudre dans l'épée flamboyante confiée par Dieu à ses chérubins.

Première communion

" En règle générale, on ne devra désormais, ni dans les communautés religieuses, ni dans les Paroisses, admettre les enfants à la Première Communion avant l'âge de dix ans " (1).

(1) Circulaire du 4 septembre 1896.

Le monopole de l'ignorance

Le correspondant d'un journal anglais canadien a dernièrement donné la preuve qu'il ne saisissait pas la différence, pourtant notable, entre un déiste et un athée.

Evidemment, les institutrices n'ont pas le monopole de l'ignorance, comme le prétendent certaines gens.

Le salaire des instituteurs

L'arrêté ministériel qui avait sanctionné la décision du Conseil de l'instruction publique fixant le salaire *minimum* des instituteurs à cent piastres, a été rescindé par un nouvel arrêté ministériel. Maintenant comme autrefois, les commissaires d'écoles donneront le salaire qu'ils jugeront bon.

Un avertissement opportun

Les soufleurs canadiens du *Tablet*, de Londres, lui ont attiré de la part du *Courrier du Canada* un avertissement qui, nous l'espérons, le rendra plus circonspect à l'avenir.

C'est l'ordonnance

— Pourquoi faites-vous maigre ? disait à un ecclésiastique un officier de dragons qui se trouvait avec lui à une table d'hôte, un vendredi.

— Capitaine, je vous répondrai quand vous m'aurez dit pourquoi vous portez des pantalons rouges.

— Parce que c'est l'ordonnance militaire.

— Eh bien, faire maigre le vendredi, c'est l'ordonnance de l'Eglise.

Le scrutin moderne

Le *Courrier* de Genève fait la réflexion suivante, à propos d'une élection qui vient d'avoir lieu : " Le scrutin pourrait être appelé le scrutin du terre à terre. Or, cela n'est pas suffisant pour un peuple. Il semble, à suivre le mouvement social actuel,

que l'humanité n'est qu'un troupeau à nourrir, et qu'il n'y a plus d'âmes.

C'est sur le terrain moral qu'il faut reprendre la lutte, à Genève comme ailleurs. ”

Le flair d'un gendarme

Au cours d'une manifestation contre les juifs, un gendarme de Nancy a arrêté un individu, parce qu'il criait plus fort que les autres. Rendu au poste, on a constaté qu'il était sourd-muet.

Bibliographie

Reçu de l'imprimerie Léger Brousseau un opuscule intitulé : Prières et Cantiques en l'honneur de Saint Antoine de Padoue, par le R. P. Prosper d'Enghien, capucin.

HISTOIRE

CAP-SANTÉ

(Suite)

Ce privilège cessa d'avoir sa raison d'être en 1872, lors de l'établissement des Quarante-Heures dans le diocèse de Québec, et la paroisse du Cap-Santé tomba naturellement sous le droit commun.

L'ambition de tout clocher tant soit peu solide doit être de donner asile à un joyeux carillon de cloches ; et cette ambition est encore plus légitime, il nous semble, lorsqu'ils sont deux et peuvent s'entraider. Cependant, en 1869, les deux clochers de l'église du Cap-Santé attendaient encore cette suprême consolation. S'ils n'étaient pas, absolument jolis, ils pouvaient, du moins, alléguer que leur solidité leur donnait droit à cette marque de confiance qu'on ajournait depuis un siècle. M. Godbout présuma probablement que tel était leur désir et leur raisonnement, et que l'attente avait été assez longue, car il fit l'acquisition, cette même année, de trois belles cloches dont la bénédiction solennelle eut lieu le 5 septembre 1869. Nous reproduisons le procès-verbal de cette intéressante cérémonie, pour satisfaire la légitime curiosité de ceux qui n'y ont pas assisté :

“ Le cinq septembre mil huit cent soixante-neuf, nous sous-

signé, Archevêque de Québec, avons béni dans l'église de cette paroisse trois cloches, l'une de seize cents livres, sous les vocables de SS. Maurice, Jean, Claire et Marie; parrains Maurice Cuvillier et Jean Brousseau, M. P. P., marraines Mlles Claire Symes et Marie Down-Brousseau; la seconde, pesant onze cents livres, sous les vocables de SS. Praxède, Hilarion, Hélène et Adèle; parrains, Praxède Larue, M. D. et M. P. P. et Hilarion Blanchet, M. D., marraines Hélène Lelièvre et Adèle Taschereau-Blanchet; la troisième de neuf cents livres, sous les vocables de SS. Pierre, Joseph, Cécile et Marie; parrains Pierre Garneau, marchand et Joseph Mercure — âgé de 92 ans — Ecuyer, capitaine de milice, marraines Cécile Burroughs-Garneau et Dame veuve Godbout, mère de M. le curé, en présence d'un nombreux clergé et d'un immense concours de peuple venu de Québec et des paroisses voisines. Les Révérends Messieurs L.-E. Parent, curé de la Pointe-aux-Trembles, L. Provancher, curé de Portneuf, faisaient l'office de diacres. Messieurs C. Laverdière, T. Hamel, A. Godbout et Ern. Audette étaient au lutrin; maître des cérémonies, Antoine Gauvreau. Présents: MM. F.-X. Delâge, curé de l'Islet, N. Bellenger, curé de Deschambault, P. Clarke, curé de Saint-Basile, Benjamin Pâquet et F.-A. Bergeron prêtres du Séminaire de Québec, Louis Sanfaçon, Philéas Lessard et Darie Lemieux, ecclésiastiques du Séminaire de Québec, dont quelques uns ont signé avec nous."

Après trente ans de service, ces trois dames Mears se portent parfaitement bien, leur voix est sonore et harmonieuse, comme au premier jour, et tout permet de croire qu'elles fourniront encore une longue carrière.

Lorsqu'on procéda au déballage de ces cloches, on éprouva un désappointement bien naturel. Les battants, nous ne savons par quel malentendu, brillaient par leur absence.

Ils avaient fait fausse route, ou bien la manufacture Mears avait eu la même distraction que ces marchands qui expédient un violon sans l'archet. Comme Londres n'est pas à la porte du Cap-Santé, il ne restait d'autre alternative que de faire fabriquer sur les lieux un jeu de battants.

Cette tâche fut confiée à un forgeron de Portneuf, un M. Paquin, qui s'en acquitta aussi bien qu'il était possible sans l'outillage requis.

Ces battants, sur notre demande, ont été renouvelés en 1888.



M. Fortin
Douzième curé (1874-1887).

SOMMAIRE

Quelques détails sur M. Fortin. — Visite pastorale de 1875. — Difficultés au sujet d'une réclamation de son prédécesseur. — Erection de deux chapelles dans le bas de l'église. — Acquisition d'un corbillard. — Décision de la Fabrique au sujet du mode d'élection des marguilliers. — Lettre de l'archevêque de Québec au sujet d'une plainte portée par le conseil municipal contre le curé. — Visite pastorale de 1818. — Ordonnances au sujet des glas et du pain bénit. — Décès de M. Elie Thibaudeau. — Acquisition d'un orgue. — Sa bénédiction et son inauguration. — Visite pastorale de 1882. — Décret imposant la capitation aux emplacements. — Visite pastorale de 1886. — Réparation de l'extérieur de l'église. — Décès de M. Fortin. — M. L.-A. Lévêque desservant jusqu'au 1er octobre. — Bénédiction du Calvaire érigé au Grand Bois de l'Ail par M. F. Delisle.

Le successeur de M. N. Godbout, comme curé du Cap-Santé, fut M. Maximin Fortin, qui prit possession de son nouveau poste, le premier octobre 1874.

Né à St-Jean-Port-Joli, le 22 août 1829, M. Fortin, quoique relativement jeune encore, lorsqu'il fut chargé de la cure du Cap-Santé, ressentait déjà les premières atteintes du mal qui l'a conduit au tombeau, le 22 février 1887 (1).

(1) Ordonné à Québec, le 17 décembre 1853, après un cours classique et théologique au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, M. Fortin fut d'abord vicaire dans sa paroisse natale; puis missionnaire de Paspebiac, en 1857; curé de Tring en 1861, de St-Aubert en 1862; et de la Rivière Ouelle de 1872 à 1874.

Grand, sec et mince, comme ces plantes dont le développement a été trop rapide, il cachait sous une enveloppe frêle et délicate, une âme ardente et une volonté de fer. C'est ce qui explique qu'il ait pu suffire seul, si longtemps, à l'administration d'une paroisse qui laisse généralement peu de loisirs. Si le soin des âmes fut naturellement sa préoccupation dominante, le souci qui le dévorait sans cesse, il n'oublia pas non plus que le soin du temporel, bien que d'une importance inférieure, mérite l'attention sérieuse de tout bon curé; aussi, pendant son séjour au Cap-Santé, M. Fortin, sans avoir attaché son nom à aucune œuvre qui ressorte de l'ordinaire, si l'on excepte la construction des deux chapelles latérales du bas de l'église et l'acquisition de l'orgue, fit exécuter nombre de petits travaux très judicieux. Ainsi, en 1875, il dépensa une somme de près de \$250 pour tapisserie des murs et réparations au plafond de la sacristie, à la couverture du presbytère, à la salle publique, aux clochers et aux lambourdes de l'église.

La première visite épiscopale sous le règne de M. Fortin eut lieu le 23 juin 1875. L'archevêque de Québec confirma 133 personnes et détermina l'ordre dans lequel les inhumations dans l'église devaient dorénavant être faites. A la fin de la même année, M. Fortin fut saisi d'une affaire assez épineuse, qui reçut une solution définitive en 1876. Il s'agissait d'une demande d'indemnité, au montant de 366 piastres, présentée à la fabrique par son prédécesseur, pour réparations nécessaires faites au cimetière, au presbytère et aux dépendances, avec ses propres deniers. L'archevêque de Québec consulté sur la légitimité de cette réclamation, émit une opinion assez favorable au demandeur. "Il y aurait certainement, dit-il, de très graves inconvénients à reconnaître en principe qu'un curé peut réclamer ainsi le remboursement de toutes les dépenses, même nécessaires, qu'il aurait faites de lui-même et sans autorisation de la fabrique. Mais d'un autre côté, il peut y avoir des circonstances où il serait trop dur que la fabrique refusât ce remboursement, en tout ou en partie, comme c'est son droit en rigueur de justice. C'est pourquoi, je vous invite, de concert avec les marguilliers, à examiner jusqu'à quel point les travaux indiqués étaient nécessaires, et ce qu'il conviendrait de remettre." Le conseil de la fabrique suivit sagement la procédure conseillée par l'archevêque de Québec, et vota à la majorité

des voix, le 1er octobre 1876, le plein remboursement de l'indemnité réclamée.

Nous aimerions à dire à la louange de la paroisse, que ce vote fut donné à l'unanimité, et rencontra l'approbation de tous les contribuables. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et nous ne pouvons passer ce fait sous silence. Non seulement la concession de cette indemnité fut vivement combattue par quelques membres de l'assemblée, mais elle souleva aussi des récriminations de la part de plusieurs des marguilliers absents de l'assemblée et chez un certain nombre de paroissiens, qui trouvaient excessif le montant alloué. En présence d'une opposition qui s'affirmait aussi hardiment et menaçait de traîner la question devant les tribunaux, la fabrique s'empessa d'informer l'archevêque de Québec, et de lui communiquer en même temps le factum des opposants. On reçut, peu après, la décision suivante: "Je ne puis m'empêcher, dit l'archevêque, d'approuver comme juste et raisonnable la résolution de votre fabrique; et je déclare par la présente que je regarde la réclamation comme juste et raisonnable, et encore inférieure à ce qu'on pourrait réclamer." Quant aux raisons alléguées dans le factum, leur peu de valeur permit à l'archevêque d'en faire justice facilement, et l'opposition comprit qu'il était plus prudent de capituler que de courir les risques de nouvelles mésaventures.

La morale à tirer de ceci: c'est que de semblables placements ne sont pas à recommander, du moment qu'on n'a pas l'intention de les faire à fonds perdus.

Les travaux d'urgence nécessité une fois exécutés, et cette dernière affaire réglée, M. Fortin s'occupa ensuite de la réalisation d'un projet cher à son cœur.

Non content d'avoir personnellement en honneur la dévotion au Sacré-Cœur et à St-Joseph, il épiait depuis longtemps l'heure propice de la raviver et de la généraliser davantage chez son peuple. Quel puissant moyen, se disait-il à lui-même, pour faire descendre les bénédictions du ciel sur le champ de mon apostolat! Quelle rosée bienfaisante cette dévotion fera tomber sur ma vigne, et combien d'âmes elle maintiendra et fera rentrer dans le droit chemin! Aussi, fut-il au comble de ses vœux, lorsqu'il vit, le 27 décembre 1876, la fabrique agréer à l'unanimité l'érection d'une chapelle dédiée à St Joseph et, le 30 décembre 1877, l'érection d'une autre chapelle dédiée au

Sacré-Cœur de Jésus. Nous sommes heureux de dire, à la louange des fabriciens, que ces deux projets furent votés à l'unanimité, avec l'autorisation d'affecter à cette fin le produit de la quête de l'Enfant Jésus, pendant deux ans, et une somme de 250 piastres prélevée sur les fonds de la fabrique.

L'archevêque de Québec s'empressa de sanctionner ces deux décisions et voulut bien accorder 40 jours d'indulgence chaque fois qu'une personne réciterait l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, ou entendrait la messe à l'un ou à l'autre de ces autels (1).

Ces deux chapelles, dont l'érection a coûté environ 600 piastres, sont entretenues avec soin par la générosité des fidèles, qui ne manquent jamais d'y faire une courte station, toutes les fois qu'ils franchissent le seuil de l'église.

La fabrique décida aussi, en 1876, de faire l'acquisition d'un corbillard. Tous ceux qui ont pour les morts le respect qui leur est dû, et qui ont eu l'occasion de voir les véhicules sur lesquels on transporte quelquefois leur dépouille, concevront facilement la mention d'un fait assez peu important en lui-même. Cette coutume, tolérable dans les temps primitifs d'une paroisse, cesse certainement de l'être, du moment que cette paroisse sort de l'enfance. Dans tous les cas, sa disparition ne peut laisser aucun regret chez quiconque a le moindre sentiment des convenances.

Si les questions d'ordre matériel sont le thème ordinaire des délibérations d'un conseil de fabrique, cependant il lui arrive de temps à autre, comme nous allons le voir, de sortir de ce cercle rétréci.

Le 30 décembre 1877, les marguilliers réunis en assemblée, adoptèrent une résolution qui n'est ni plus ni moins qu'une véritable déclaration de principes. " Résolu, disent-ils, que l'ancienne coutume de cette paroisse, qui laisse aux marguilliers seuls le choix d'un nouveau marguillier, continuera à être maintenue pour l'avenir. "

Tel a toujours été l'usage suivi, depuis les commencements de la paroisse jusqu'à nos jours, non-seulement pour l'élection des marguilliers, mais même pour la reddition des comptes. Plût à Dieu, au risque de passer pour rétrograde, qu'il en fût ainsi partout !

(1) La concession de ces indulgences est du 27 septembre 1877, pour la chapelle de St Joseph, et du 7 Juillet 1878, pour la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus.

Nous verrions moins souvent les scènes disgracieuses et les procès ruineux auxquels, dans trop de paroisses, ces sortes d'assemblées donnent naissance. Nous ne prétendons nullement que cette coutume est en accord avec le droit paroissial actuel ; mais lorsque nous comparons les résultats si différents de la coutume et du droit nouveau, comment ne pas regretter que ce dernier ait été substitué à ce qui était devenu, pour ainsi dire, le droit coutumier ?

Il est juste, nous l'admettons avec les partisans du nouvel état de choses, que les contribuables exercent un certain contrôle sur la gestion des affaires de leur fabrique. Ce que nous n'admettons pas, c'est qu'il soit nécessaire à l'exercice de ce contrôle, que tous aient voix au chapitre, chaque fois qu'il s'agit d'élire un nouveau marguillier, ou de faire la reddition des comptes. En effet, le collège des marguilliers, qui se compose généralement, dans les paroisses animées d'un bon esprit, des citoyens les plus intelligents, les plus respectables et les mieux qualifiés à tous les points de vue, n'est-il pas le représentant officiel des contribuables ? alors, s'il en est ainsi, comme on ne peut le nier, comment prétendre que ces derniers n'exercent pas, au moins, un contrôle indirect ?

Si encore les marguilliers étaient nommés par l'évêque ou par le curé, il serait peut-être vrai de dire que le contrôle des contribuables est illusoire ; mais, loin de là, ils sont nommés par des co-paroissiens ayant absolument les mêmes intérêts. Si tous les contribuables étaient convoqués, ils pourraient sans doute faire, quelquefois, un choix différent de celui du corps des marguilliers, mais en réalité le résultat serait le même. En effet, les paroissiens tenant feu et lieu sont seuls éligibles, et même dans bon nombre de paroisses, les marguilliers sont choisis alternativement dans tel et tel arrondissement par ordre de doyen d'âge.

(à suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarantes-Heures auront lieu au Château-Richer, le 27 ; à St-Bernard, le 29 ; à St-Antoine, le 31 ; au couvent de St-Damien, le 2 avril.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Fortincaf.